

# *Very* Veyrignac

.....  
| P.6 **Urbanisme** | P.14 **Finances** | P.30 **Vie associative** | P.41 **Réalisations** |

MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE - ANNÉE 2022



## Sommaire

Le mot du maire	Page 1
Les informations municipales	Pages 2 à 5
L'urbanisme	Pages 6 et 7
Résumé des conseils municipaux	Pages 8 et 9
L'état civil	Page 10
Maisons France Services	Pages 11
Informations diverses	Pages 12 et 13
Les finances	Pages 14 et 15
Programme Life Dordogne	Pages 16 à 17
Que s'est-il passé en 2021 ?	Pages 18 à 29
La vie associative	Pages 30 à 38
Le SIVOS	Page 39
Le C.I.A.S.	Page 40
Les réalisations en 2022	Pages 41 et 42
Les Projets 2023	Page 43
Périgord Noir Rénov	Page 44

**MAIRIE**

Tél. : 05.53.28.65.50  
Fax : 05.53.28.65.52  
E-mail : [mairie.veyrignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.veyrignac@wanadoo.fr)

\*\*\*\*\*

**Horaires d'ouverture :**

**Lundi : 13 H 30 à 17 H 30**

**Mardi : de 9 H à 13 H**

**Jeudi : 8 H 30 à 12 H 30**

**Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30**

## Le mot du maire

Madame, Monsieur,

L'année 2022 se termine. Avec ses joies et ses peines. Nous avons eu la joie d'accueillir plusieurs nouvelles familles ainsi que 2 petits garçons mais nous avons aussi perdu des êtres chers.

Après deux années de confinement, le retour à la normale était attendu par tous. La pandémie s'éloignait mais d'autres événements tout aussi graves sont apparus avec des conséquences importantes pour le pays. Les événements de ces derniers mois, la guerre en Ukraine, les tensions sur les énergies nous plongent dans une période difficile.

Le contexte économique tendu qui touche les particuliers n'épargne pas les communes. Les coûts explosent dans de nombreux domaines (combustibles, alimentation, matières premières, travaux, participations diverses...). Nous devons être vigilants dans la préparation du budget 2023.

Aussi soyons solidaires et faisons preuve de bienveillance envers ceux qui sont dans la peine, la maladie ou la solitude.

Je profite de ce petit mot pour remercier ici :

- Mes collègues du Conseil municipal pour leur présence et leur travail, particulièrement cet été lorsque nous avons dû combler l'absence de l'agent technique,
- Les associations de la commune et l'ensemble des bénévoles qui, malgré le contexte particulier, se sont mobilisés et ont fait le maximum pour redémarrer les activités. Je vous invite plus que jamais à participer et à faire vivre nos associations. Si vous n'êtes pas encore bénévole dans l'une ou l'autre, n'hésitez pas à franchir le pas,
- Le personnel communal pour son implication et son dévouement pour faire en sorte que VEYRIGNAC soit une commune agréable à vivre.

J'espère que les restrictions sanitaires sont derrière nous et que nous pourrons retrouver tous nos séniors à l'occasion du repas annuel de la commune. La date vous sera communiquée ultérieurement.

**En attendant, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le dimanche 22 janvier 2023 à 16 h à la Salle des Fêtes de Veyrignac pour la traditionnelle cérémonie au cours de laquelle nous échangerons les vœux pour la nouvelle année.**

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal et je vous adresse tous mes vœux pour une année 2023 remplie d'amour, de paix et de santé pour tous.

Lisette GENDRE



## Permanences en mairie

Lisette GENDRE, Maire	} Lundi après-midi et jeudi matin
Johann LEREBOURG, 1er adjoint	}
Claudie DENIS, 2ème adjointe	} sur rendez-vous

**VEYRIGNAC**

**Rédaction :**  
Lisette GENDRE et les présidents  
des associations : Club des Aînés et  
Amicale de la chasse

**Mise en page :**  
Lisette GENDRE

**Photos :**  
Guy BOYER,  
Lisette GENDRE,  
John ELK

**Impression :** MGD Imprimeurs

## Élagage des arbres : réglementation, obligation, voisinage

### L'élagage est obligatoire et à la charge des propriétaires.

#### I – Quelles sont les obligations légales de l'élagage des arbres dans un jardin ?

En quelques mots, les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

Concrètement, un arbre qui se développe chez le voisin n'a que des désavantages. En cas de problème (casse, blessure), le propriétaire sera considéré responsable. Et les fruits tombés des branches non coupés dans le jardin du voisin lui reviennent de droit.

La loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin. Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

En revanche, si le propriétaire ne remplit pas cette obligation d'élagage, ses voisins peuvent lui demander de se mettre en règle. Ce principe est édicté à **l'article 673 du Code civil** : « *Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.* »

#### II - La réglementation sur la voie publique

A noter que sauf autorisation, les propriétaires riverains des voies publiques ne peuvent planter ou **laisser croître des arbres** à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier (**article R.116-2 5** du code de la voirie routière – C.V.R.).

<b>Voies communales :</b>	2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et 0,5 mètre pour les autres.
<b>Chemins ruraux :</b>	Sans condition de distance. Les arbres, branches et racines doivent être élagués par leurs propriétaires de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.
<b>Lignes téléphoniques :</b>	Pas de condition de distance, mais les plantations ne doivent pas gêner ou compromettre le fonctionnement des lignes téléphoniques.
<b>Lignes électriques aériennes :</b>	Le concessionnaire doit couper les arbres à proximité de l'emplacement des lignes aériennes d'électricité ainsi que les branches qui pourraient occasionner des avaries aux ouvrages. Les frais liés au maintien des distances de sécurité sont à la charge d'EDF et de RTE.



## Fibre optique

### Elagage (suite)

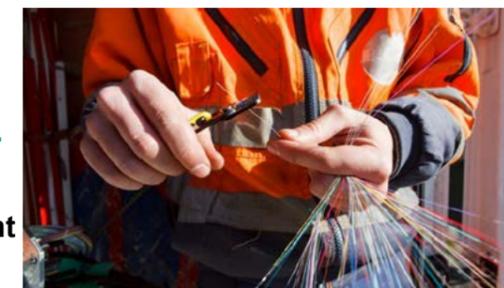
Nous allons réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui n'auraient pas été élaguées en limite de voies et chemins communaux, suite à notre demande d'octobre 2021. C'est pourquoi, il vous est demandé, si vous êtes concerné, d'intervenir dans les meilleurs délais.

#### RAPPEL

Le maire peut, le cas échéant, contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, **les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.**

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

**Nous ne souhaitons pas en arriver là et nous comptons sur votre civisme.**



### Le déploiement de la fibre s'accélère en Dordogne.

**D'ici 2025, toutes les communes du département seront raccordées.**

**Etape 1 : Les études.** Le recensement complet des adresses a été réalisé dans la commune en février 2022. Cet état des lieux a été suivi d'une inspection des réseaux existants. Durant les derniers mois, l'entreprise NGE a réalisé cet état des lieux. Divers chantiers ont débuté sur le territoire communal.

**Etape 2 : Les travaux.** Lors de la phase travaux, Périgord Numérique installe les locaux techniques (NRO/SRO) et crée les réseaux de collecte et de transport. La fibre sera alors déployée jusqu'à l'habitation (\*)

**Etape 3 : S'abonner pour avoir la fibre.** La commercialisation du réseau démarrera ainsi que la mise en service.

**Etape 4 : Le raccordement.** Le raccordement sera déclenché au moment de la souscription d'un abonnement avec un opérateur.

Votre fournisseur d'accès internet étudiera la meilleure façon d'amener la fibre chez vous et installera une prise pour raccorder votre box.

**Etape 5 : Profiter de la fibre.** Vous pourrez alors profiter d'un internet ultra-performant, d'une connexion stable, d'une meilleure qualité d'image avec une fibre qui s'adapte aux nouveaux usages.

(\*) Actuellement, à Veyrignac, nous sommes entre l'étape 1 et l'étape 2.

**Si l'entreprise rencontre des zones mal élaguées ou pas élaguées du tout, la pose des câbles sera forcément retardée. D'où l'intérêt d'un bon élagage.**



## La redevance d'assainissement collectif

Si vous êtes raccordés au réseau d'assainissement collectif, vous devez payer une redevance spécifique qui apparaît sur votre facture d'eau potable. Cette redevance sert à participer aux frais de fonctionnement de la station d'épuration ainsi qu'à l'entretien des réseaux. La redevance comprend une part fixe et une part variable en fonction de votre consommation en eau potable. Le fournisseur d'eau, SOGEDO, reverse semestriellement à la commune le montant des redevances qu'il a encaissées.

En raison d'un excédent important fin 2018, la municipalité avait alors décidé de baisser le montant de cette redevance. C'est ainsi que la part fixe était passée de 110 € à 80 € et la part variable au m3 de 1.37 € à 1.07 €.

Le budget annexe « assainissement » est un budget autonome qui doit être entièrement équilibré par **les usagers du service** et non par **les administrés**, ce qui veut dire, sans l'aide financière de la commune.

Quelques années plus tard, l'excédent a été utilisé et les frais augmentant, il s'est avéré nécessaire de revoir le montant de cette redevance de façon à présenter un budget équilibré. Par ailleurs, de plus en plus de mauvais payeurs ne règlent pas leurs factures d'eau. Par conséquent, SOGEDO ne nous reverse pas les redevances assainissement. Ce qui a entraîné un déséquilibre du budget nous obligeant à augmenter les tarifs afin de couvrir les dépenses nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration et du réseau assainissement.

Lors du vote du budget en avril, la part fixe de la redevance a été portée à 100 €/annuel, sans toucher au prix de la redevance au m3 pour 2022.

## Assainissement collectif—Communauté de communes

La loi Notré du 7 août 2015 a introduit le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement vers les Communautés de communes au 1er janvier 2020.

Une loi du 3 août 2018 a apporté des aménagements à ce transfert en donnant la possibilité aux communes de reporter au plus tard ce transfert au 1er janvier 2026. C'est la solution qui a été choisie par notre Communauté de communes.

Le transfert de tous les réseaux et stations d'épuration vers la Communauté de Communes du Pays de Fénélon interviendra donc au 1er janvier 2026 obligatoirement.

Afin de permettre de bien intégrer tous les enjeux techniques, juridiques et financiers de ce transfert de compétence, une étude a été menée par l'Agence Technique Départementale. Cette étude, qui porte sur tous les systèmes d'assainissement collectif, a permis de réaliser un état des lieux et du programme prévisionnel d'investissement pour les prochaines années.

Compte-tenu du besoin de financement (travaux d'investissement des réseaux et des installations, coût des exploitations), il est nécessaire de prévoir une convergence des tarifs sur plusieurs années afin d'atteindre, en 2026, une redevance identique pour toutes les communes qui permettra de respecter le programme d'investissement (pour Veyrignac, il s'agira d'une réhabilitation du réseau ancien, tronçons en terrains privés et changement de canalisations écrasées)

Voici ci-dessous, le tableau de l'harmonisation des tarifs qui seront appliqués dès l'exercice 2023 afin d'atteindre la redevance cible à l'issue des 4 années.

	2022	2023	2024	2025	2026
Part fixe annuelle	100.00 €	100.00 €	107.68 €	115.84 €	124.00 €
Part variable m3	1.07 €	1.25 €	1.35 €	1.45 €	1.55 €
Pour 120 m3	128.40 €	150.00 €	162.00 €	174.00 €	186.00 €

## SICTOM du Périgord Noir



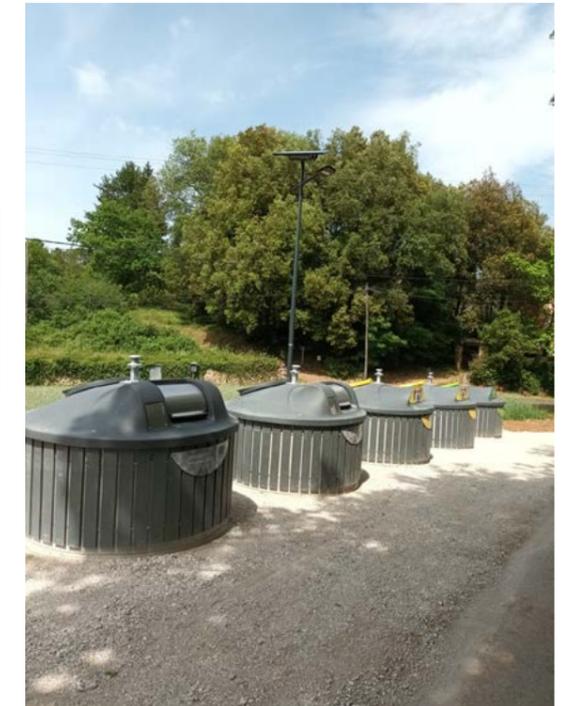
Les conteneurs semi-enterrés ont été installés au mois de mai 2022.

Malgré quelques petites réflexions sur l'emplacement situé près du cimetière, il semble que la majeure partie de la population soit satisfaite de ce mode de fonctionnement. Mis à part, bien sûr, l'individu qui « s'est amusé » à détériorer le matériel en découpant l'ouverture d'un container.... on peut constater que les emplacements sont laissés propres et qu'il y a très peu de dépôts indésirables.

Nous vous remercions pour votre civisme.

Pour notre secteur, la redevance incitative qui, à terme, remplacera l'actuelle Taxe d'ordures ménagères que vous payez avec vos impôts fonciers, n'est pas encore mise en place. Le SICTOM du Périgord Noir a demandé un moratoire de 3 ans afin de bien évaluer toutes les situations.

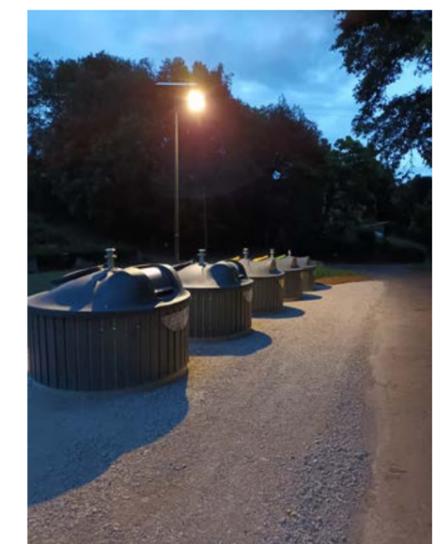
Le projet de grille tarifaire proposé par le SMD3 fait grincer des dents (abonnement annuel + forfait annuel en fonction du nombre de personnes, nombre de passages en déchèterie limité, coût du dépôt supplémentaire, coût du passage supplémentaire en déchèterie...)



**PENSEZ A TRIER VOS DÉCHETS**  
**PENSEZ A COMPOSTER**  
**PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES**  
**NE JETEZ PLUS MAIS DONNEZ POUR ÊTRE RÉPARÉ ET REUTILISÉ**



Eclairage par panneaux photovoltaïques



Permis de construire 2022			
19 janvier	Mr VERWAERDE Rémy	Construction d'une maison individuelle + 3 chalets	Route des Plantades
10 octobre	Mr et Mme DELBOS Jean-Baptiste	Construction d'un abri ouvert	Route de Rocanadel
Déclarations préalables 2022			
7 janvier	Mr VATIN Pierre et Mme MATERRE Séverine	Construction d'une piscine	327 Chemin des Grangettes
24 janvier	Mme ARMAND Christelle	Construction d'un carport bois	464 Route du Pech du Lac
28 janvier	Mr DESMIS Dominique	Clôture grillage et pose d'un portail coulissant	188 Route de l'Occitanie
2 mars	SIAEP du Périgord Noir	Local technique pour surpresseur réseau eau potable	Route des Carrières
24 mars	Mr PÉRICHON Alain	Isolation toiture par l'extérieur	93 Impasse des Chalets
31 mars	Mr ODEMARD Patrice	Création d'une fenêtre de toit	652 Route de Pouchou
11 avril	Mr LEREBOURG Johann	Réfection toiture maison d'habitation	7 Route des Carrières
26 avril	ANDD chez Mr ROUSSY	Pose de panneaux solaires photovoltaïques	1616 Route des Petites Landes
9 mai	Mr GENDRE Francis	Création d'une citerne extérieure avec escalier	467 Route de Pouchou
9 mai	Mr GENDRE Francis	Transformation d'une fenêtre en porte avec volet roulant	467 Route de Pouchou
9 mai	Mr GENDRE Francis	Pose d'un portail + clôture	467 Route de Pouchou
2 mai	EDF ENR chez Mr JOUVE Eric	Pose de panneaux solaires photovoltaïques	572 Route de Pouchou
12 mai	Mr Johann LEREBOURG	Déplacement de la porte d'entrée	7 Route des Carrières
7 juin	Mr CHOUCHAN Jérôme	Création de l'entrée de la propriété (murs et portail)	Impasse de la Vieille Forge (Rocanadel)
10 juin	Mr MAURY Sébastien	Pose de panneaux solaires photovoltaïques	1 Impasse des Champs
11 juillet	PÉRIGORD NUMÉRIQUE	Implantation d'un sous-répartiteur Optique (Projet Fibre)	Route des Gabariers
18 juillet	EDF ENR chez Mr ROUSSY	Installation d'un générateur photovoltaïque	1616 Route des Petites Landes

Déclarations préalables 2022 (suite)			
26 juillet	Mme LEBLANC Mathilde	Installation d'une palissade bois + portail bois	478 Route des Gabariers
11 Août	Mr DOUBROVICK Guy	Construction d'une piscine	142 Route de l'Occitanie
16 Août	Mr SCHNEIDER Patrick	Reconstruction d'un hangar	415 Chemin de la Vignasse
15 sept.	Mme FUMOUX-LABOUESSE Sonia	Construction d'un abri de jardin	203 Route du Pech du Lac
24 octobre	EDF ENR chez Mr MENDOZA-RUIZ J.Michel	Pose de panneaux solaires photovoltaïques	1638 Route des Petites Landes
2 déc.	Mr VAYSSIERES Alain	Changement des menuiseries et changement couleur des volets	111 Route des Prunus
9 déc.	Mme LEBLANC Mathilde	Création d'un conduit de cheminée extérieur	478 Route des Gabariers

## Le service urbanisme-A.D.S.

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon prend en charge l'instruction des dossiers relatifs aux autorisations du droit des sols :

Permis d'aménager      Permis de construire      Déclaration préalable de travaux  
 Certificats d'urbanisme opérationnel (Cub)  
 Permis de démolir

**Ce service a en charge les dossiers des 17 communes.**

### Dépôt des demandes en mairie

Chaque commune fait office de guichet unique. Le demandeur doit donc déposer son dossier complet uniquement auprès de la mairie de sa commune. Après validation, cette dernière transmet le dossier aux services de l'urbanisme, en charge de l'instruction. Par la suite, la mairie de la commune prendra l'arrêté d'autorisation ou de refus.

**Depuis le 1er janvier 2022, il est possible d'effectuer ces démarches en ligne.**

Vous pouvez également prendre conseil auprès des agents du service Urbanisme—ADS

Sur Rendez-vous au 05.24.15.01.04

ads@paysdefenelon.fr



## Les conseils municipaux

---

### 1 — Séance du 7 mars 2022

- Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe « assainissement ».
- Approbation du Compte de gestion 2021 du budget annexe « assainissement » du Comptable public.
- Approbation du Compte Administratif 2021 du budget communal.
- Approbation du Compte de gestion 2021 du budget communal du Comptable Public.
- Maintien de l'organisation actuelle du SICTOM du Périgord Noir.

### 2 — Séance du 4 avril 2022

- Affectation des résultats 2021 du Budget Annexe Assainissement.
- Modification de la redevance annuelle assainissement collectif.
- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Assainissement.
- Vote des taux de Fiscalité Directe Locale pour 2022.
- Affectation des résultats 2021 du Budget Communal.
- Vote du Budget Primitif 2022-Budget de la commune.
- Délibération relative à l'organisation du temps de travail.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.
- Autorisation de passage des sentiers du G.R. du Pays de Fénelon.

### 3 — Séance du 27 juin 2022

- Remplacement dans les commissions communales et délégation dans des organismes inter-communales suite au décès d'une conseillère municipale.
- Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant dans la commission thématique Assainissement Collectif à la Communauté de Communes.
- Approbation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement non collectif pour l'année 2021.
- Approbation et modification des statuts de la Communauté des communes pour prise de la compétence « assainissement collectif » au 1er janvier 2026.
- Don de 2 parcelles de terrain par l'indivision Thouron.
- Décision modificative n° 1-section d'investissement.

## Les conseils municipaux

---

### 4 — Séance du 12 Septembre 2022

- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Passage à la nomenclature M57-modalités de gestion des amortissements.
- Sortie de l'actif de la commune.
- Avis sur un projet de construction pour une maison d'habitation lieu-dit La Vignasse;
- Avis sur un projet de construction pour une maison d'habitation lieu-dit Route de Ju-milles.
- Budget Assainissement-protocole de transfert, tarification de la redevance, programme prévisionnel de travaux d'investissement.
- Décision modificative n° 2-section de fonctionnement.

### 5 — Séance du 24 octobre 2022

- Nomination d'un correspondant « incendie et secours ».
- Budget assainissement-décision modificative n° 1.
- Approbation de la convention de groupement de commandes des diagnostics des systèmes d'assainissement collectifs et du schéma directeur.
- Avis sur un projet de construction d'un bâtiment photovoltaïque (route des Plantades).
- Avis sur un projet de construction d'une maison d'habitation (route de l'Occitanie).

### 6 — Séance du 7 Décembre 2022

- Désignation d'un maître d'œuvre-projet extension du bourg.
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour dossier « extension du centre bourg ».
- Exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.
- Renouvellement du contrat d'Assurance statutaire du personnel communal pour l'année 2023.
- Mise à disposition d'un agent administratif auprès du SIVOS.
- Convention Territoriale Globale signée entre la CAF et la Communauté de communes du Pays de Fénelon.
- Décision modificative n° 3.



# État civil 2022

## Naissance

*Laykan CHAMBOT né le 5 novembre*

*De Angélique DELPECH et Joseph CHAMBOT*

*Théo JOUVE né le 7 décembre*

*de Angélique PAIVA et Rémy JOUVE*



*Félicitations aux heureux parents*

*Et Belle vie aux Bébés*

## Pacte Civil de Solidarité



*Le 15 juin*

*un Pacte Civil de Solidarité a été conclu*

*entre*

*Céline AUZOUX et Johann LEREBOURG*

*Tous nos vœux de bonheur.*

## Décès



*Mme Yvonne GRÉGORY 100 ans le 16 janvier*

*Mme Martine ROGIER 72 ans le 5 février*

*Mr Michel DELPECH 78 ans le 14 mars*

*Mme Sylviane BERNARDIN 74 ans le 13 avril*

*Mr Daniel SANFOURCHE 61 ans le 17 avril*

*Mme Raymonde VÉRIL 87 ans le 8 décembre*

*Nous adressons nos très sincères condoléances aux familles.*

## Le recensement de la population—Résultat



Le recensement de la population a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Malgré la période de Covid où il fallait respecter les consignes de sécurité, l'agent recenseur a été plutôt bien reçu (mis à part 2 personnes qui ont refusé d'être recensées).

Le résultat officiel du recensement sera diffusé en décembre 2022.

En attendant, l'INSEE nous a communiqué le chiffre de 351 habitants (méthode de calcul des populations par rapport au recensement précédent).

## Les Maisons France Services

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France Services ont ouvert sur le territoire.

### Qu'est-ce que c'est ?

Dans ces structures, vous trouverez, à moins de 30 mns de chez vous, des agents qui vous accueilleront et vous accompagneront dans toutes vos démarches : déclaration de revenus, demande de carte d'identité, dossier de retraite, recherche d'emploi, aide au numérique....

Dans chaque Maison France Services, il est possible de solliciter les partenaires suivants :

- Direction Générale des Finances Publiques
- Ministère de l'Intérieur,
- Ministère de la Justice,
- La Poste,
- Pôle Emploi,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- Caisse Primaire d'Assurance maladie,
- Les Caisses de retraite,
- La Mutualité Sociale Agricole.



**Gérées par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon, 2 Maisons France Services ont ouvert le 1er juillet 2022 à :**

**Rouffillac de Carlux**

**et**

**Salignac-Eyvigues**

**Horaires :**

**Lundi : de 14 h 30 à 18 h 30**

**Mardi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h**

**Mercredi : de 8 h à 12 h**

**Jeudi : de 8 h à 13 h**

**Vendredi : de 13 h à 17 h**

## Informations diverses



Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, pétrole...

Il diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Cette année où l'on nous demande de baisser les températures du chauffage dans les maisons, soyez prudents. N'utilisez pas de vieux systèmes de chauffage pour compenser.

**Maux de têtes, nausées, vertiges, pertes de connaissances... Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).**

Comment éviter les intoxications dans un logement ?

- Faites vérifier vos installations par un professionnel (chaudières, cheminées, inserts, poêles),
- Aérez votre logement, ne bouchez jamais les entrées d'air.
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu.

## Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

### Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

### Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

### Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

## Et pour vos vacances pensez A L'OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

## Informations diverses

### Location de la salle des fêtes

#### **Habitant la commune (forfait 2 jours) :**

Du 1er avril au 30 septembre : 60.00 €

Journée supplémentaire : 25.00 €

Du 1er octobre au 31 mars : 90.00 €

Journée supplémentaire : 35.00 €

#### **Habitant hors commune (forfait 2 jours) :**

Du 1er avril au 30 septembre : 160.00 €

Journée supplémentaire : 25.00 €

Du 1er octobre au 31 mars : 210.00 €

Journée supplémentaire : 35.00 €

## Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

### Comment faire le recensement ?

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile, ou en ligne.

Après votre recensement,

On vous fournira une attestation de recensement citoyen qui vous sera demandée pour passer un examen (BEP, BAC), concours administratifs, permis de conduire...

Vous serez convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#).

Vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire et vous pourrez alors voter.



## Cérémonie du 8 mai



Le Sergent CONTIE du 48<sup>e</sup> Régiment de transmission d'Agen assistait, cette année, à la cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945. En effet, lorsque les militaires sont en permission et si une cérémonie a lieu à l'endroit où ils se trouvent, il leur est demandé d'y assister.



## LES FINANCES DE LA COMMUNE

### COMMUNE DE VEYRIGNAC

BUDGET PRIMITIF 2022 (voté le 12 avril 2022)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
	Libellé	Vote		Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	72 420,00	13	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	129 050,00	70	Produits des services	12 830,00
014	Atténuations de produits	15 945,00	73	Impôts et taxes	167 000,00
65	Autres charges de gestion courante	67 685,00	74	Dotations et participations	92 796,00
66	Charges financières	790,00	75	Autres produits gestion cour.	12 020,00
022	Dépenses imprévues	3 756,00	76	Produits financiers	
023	Virement à la section Investiss.	36 000,00	77	Produits except.(Remb.assur.)	41 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>325 646,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>325 646,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

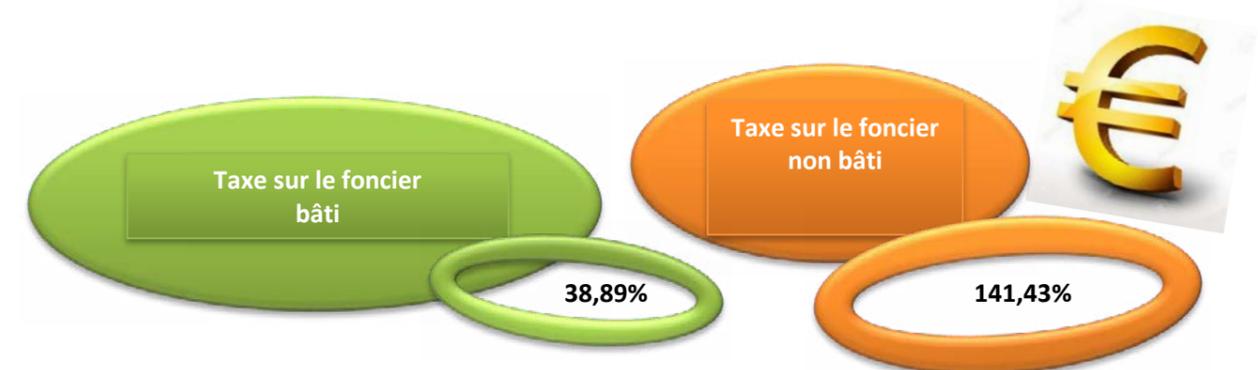
DÉPENSES			RECETTES		
	Libellé	Vote		Libellé	Vote
2135	Aménagement terrains, construct.	275 000,00	002	Excédent d'invest. reporté	259 117,85
			1068	Excédent fonctionn.capitalisé	74 046,69
			021	Virement de la section fonct.	36 000,00
21534	Participation travaux SDE Bourg	11 900,00			
21534	Eclairage aires containers O.M.	4 300,00	10222	FCTVA	13 700,00
215	Réseaux eaux pluviales	14 800,00			
				<i>Programme Salle sportive</i>	
	<i>Programme bâtiments communaux</i>				
2051	Création site Internet	2 550,00	1328	Partic.financ.Périgord Escal.	1 000,00
2158	Autre matériel et outillage techn.	2 000,00			
	Part.Travaux Centre de Secours	4 650,00			
	<i>Programme travaux de voirie</i>				
2315	Travaux de voirie	20 000,00			
2315	Aménagement Aire containers	10 000,00			
2315	Aménagement ancien dépôt OM	5 000,00			
2315	Matériel de voirie	2 000,00			
	<i>Programme Eglise</i>			<i>Programme Eglise</i>	
2313	Solde travaux restaur. église 3°tr.	5 000,00	1321	Subvention Etat (D.R.A.C.) (Grilles protection La Piéta)	500,00
	Travaux cimetière	5 000,00			
1641	Rembours. Emprunt (capital)	16 370,00			
165	Dépôt et cautionnement	750,00	165	Dépôt et cautionnement	750,00
020	Dépenses imprévues	5 794,54			
	<i>Opérations patrimoniales</i>			<i>Opérations patrimoniales</i>	
		<b>385 114,54</b>			<b>385 114,54</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Vote	Libellé	Vote
Charges à caractère général	2 600,00	Excédent de fonction. reporté	1 665,98
Charges de personnel	10 000,00		
Dotations aux amortissements	11 537,00	Redevances assainissement	18 500,00
Charges financières (intérêts)	2 410,00	Redevances raccordement	2 000,00
Dépenses imprévues	129,98	Produits divers gest.courante	10,02
Charges diverses gest.courante	10,02	Amortissement subventions	4 511,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 687,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 687,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
		Excédent d'investis. reporté	10 430,70
Amortissement subventions	4 511,00		
Charges financières (capital)	4 820,00	Amortissement frais études	920,00
Travaux extension réseaux	11 800,00	Amortiss. Immobilisations	10 617,00
Dépenses imprévues	836,70	Virement section de fonct.	
<b>TOTAL</b>	<b>21 967,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 967,70</b>

### Taux des taxes communales en 2022

Pour l'année 2022, augmentation de 1 % du taux d'imposition (qui avait été gelé durant 4 années)



#### Subventions accordées aux associations

Comité des fêtes	2 000,00 €
Club des Aînés	300,00 €
Amicale de chasse	150,00 €
Assoc.Parents d'élèves Les Petites Canailles	200,00 €
Coopérative scolaire de l'école de Grolejac	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>3 650,00 €</b>
Subventions voyages scolaires	<b>200,00 €</b>
Contributions	
SIVOS Veyrignac/Grolejac	35 635,00 €
SYMICTOM de Gourdon	650,00 €
<b>Total</b>	<b>36 285,00 €</b>

## signature des premiers actes de maîtrise foncière publique

Le mardi 11 janvier 2022 étaient signées, sous l'égide de M. Germinal Peiro, président d'EPIDOR, les premières transactions foncières du programme « LIFE rivière Dordogne » entre les propriétaires et M. Patrick Bonnefon, président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon (CCPF) et maire de Carsac-Aillac. Elles ont été conclues à la mairie de Veyrignac, en présence de Mme le maire Lisette Gendre.

Ces premières acquisitions concernent le site de l'ancienne gravière de Gaule et des espaces boisés limitrophes, à cheval sur les communes de Carsac-Aillac et de Veyrignac.



(ci-dessus)  
Signature des actes de maîtrise foncière pour la gravière de Gaule  
située sur la commune de Veyrignac (Dordogne), janvier 2022 © EPIDOR

Les terrains visés par les acquisitions foncières sont des terrains en bordure immédiate de la rivière, qui présentent des caractéristiques naturelles exceptionnelles et qu'il est important de conserver pour l'équilibre de l'écosystème de la rivière ou qui présentent un intérêt pour des actions de restauration écologique. La maîtrise publique de ce site permettra la réalisation de travaux de restauration écologique dès l'été 2022.

À l'image des travaux de restauration effectués en 2015 sur l'ancienne gravière de Veyrignac, les chantiers prévus sur le site de Gaule permettront la création de milieux riches en biodiversité. Les anciens plans d'eau de gravière seront retravaillés au niveau de leur forme et de leur connexion avec la Dordogne. Les espèces exotiques envahissantes seront éliminées au profit d'une flore plus remarquable. Les berges abruptes seront adoucies pour permettre l'implantation de ceintures végétales qui constitueront, en hautes eaux, des supports de pontes pour les poissons, tels que les brochets, et des massifs arbustifs pour la nidification des oiseaux d'eau.



(ci-dessous)  
Vue aérienne de l'ancienne gravière de Veyrignac  
(Dordogne) après travaux, 2015 © EPIDOR

LIFE RIVIÈRE DORDOGNE -

# LIFE

rivière

## DORDOGNE

Le projet LIFE Rivière DORDOGNE

**Le projet LIFE Rivière DORDOGNE, sélectionné par l'Union Européenne en 2020, vise ainsi à conserver et restaurer des milieux naturels rares et menacés de la rivière.**

Engagé en 2020, le projet LIFE Rivière Dordogne (2020-2026) vise des actions d'envergure pour la conservation et la restauration des milieux rares et menacés de la rivière Dordogne. Ce programme s'étend sur 280 kms d'Argentat-sur-Dordogne (Corrèze) à Sainte-Terre (Gironde) et concerne 3 sites Natura 2000.

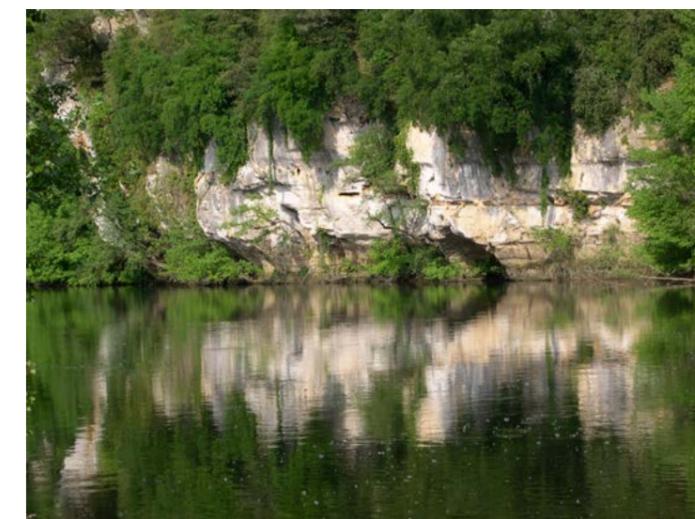
Il mobilise des moyens sans précédent (8.8 millions d'euros sur 6 ans) pour permettre à EPIDOR et à plusieurs collectivités riveraines partenaires (la Communauté de communes du Pays de Fénelon ou la commune de Carsac-Aillac) d'agir en menant des travaux écologiques sur des bras morts, des secteurs de berges enrochées, d'anciennes gravières abandonnées et sur des frayères utilisées par les poissons migrateurs pour se reproduire.

Le projet comporte un volet maîtrise foncière sur des terrains à forte valeur écologique, riverains du domaine public fluvial, des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, des suivis scientifiques ainsi que des échanges de coopération avec d'autres gestionnaires de grands cours d'eau européens.

### Le site de l'ancienne gravière de Gaule

**Les travaux de réhabilitation sur le site de l'ancienne gravière de Gaule, avec la maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR, sur les communes de Veyrignac et Carsac-Aillac ont débuté en septembre 2022 et sont en cours de finalisation.**

Ce site d'une surface de 7 ha, comporte des parcelles acquises par la Communauté de communes du Pays de Fénelon. Les travaux réhabilitent une zone humide de 10 000 m<sup>2</sup>, la création d'un bras vif et le comblement de bassins d'extraction.



## Que s'est-il passé en 2022 ?

### En janvier

Cette année encore, il n'y a pas eu de cérémonie de vœux et de réception des nouveaux habitants dans la commune. Nous avons alors promis de faire quelque chose dès que la situation sanitaire le permettrait.

### En février



Dans la nuit du 23 au 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, jetant des millions de personnes sur les routes de l'exil et réduisant des dizaines d'agglomérations en ruines.

De larges mouvements de solidarité et d'aides diverses se sont mis en place pour venir en aide au peuple ukrainien. A Veyrignac, comme partout dans le pays, la mairie a organisé une collecte de dons de matériel, d'épicerie sèche, de produits de toilette, de couvertures, duvets, tentes.... Certaines familles se sont préparées à accueillir des réfugiés.

Des bénévoles se sont proposés pour trier et préparer les colis afin qu'ils puissent être pris en charge le plus rapidement possible par les organismes humanitaires et acheminés vers l'Ukraine et les camps de réfugiés.



Des dizaines de cartons ont été préparés et étiquetés (avec la traduction en ukrainien grâce à Svitlana).



En février, nous avons terminé notre hôtel à insectes. Le **V** de Veyrignac a été installé dans les jardins partagés derrière l'église. Exposé plein sud, il est garni de différents matériaux utiles aux insectes.



Toutes générations confondues, sous les premiers rayons de soleil, les Veyrignacois ont répondu présents pour « pendre la crémaillère » de cet hôtel à pollinisateurs. En effet, c'est une quarantaine de personnes qui se sont réunies le dimanche 6 mars.

Patrick Bouineau et Bruno Dallongeville, les 2 animateurs du projet « Aux abeilles citoyens ! » initié par la Communauté de communes du Pays de Fénelon ont animé l'après-midi avec des jeux et des questions rappelant le rôle des insectes pollinisateurs et l'intérêt de ces hôtels afin que les abeilles et autres insectes sauvages puissent y nicher.

### En mars

## Aux abeilles, citoyens ! Le rucher communal

Après avoir inauguré l'hôtel à insectes, le groupe a traversé le village pour rejoindre l'emplacement du rucher communal.

C'est sur une petite parcelle située Route de Jumilles que celui-ci a été installé.

Cette parcelle d'une surface de 665 m<sup>2</sup> ainsi qu'une autre de 91 m<sup>2</sup> de l'autre côté de la route nous ont été gracieusement données par les héritiers de Mr Roland THOURON et nous tenons à les en remercier. Le terrain a été défriché par Frédéric, l'employé communal qui se charge régulièrement de son entretien.

Le rucher communal comprend 2 ruches. Dans un premier temps, les ruches ont été installées et les essaims sont arrivés début juillet. Une fois installées, les abeilles butinent et pollinisent dans un rayon de 3 kms. Aux dernières nouvelles, elles allaient bien malgré les attaques des frelons asiatiques que nous avons dû combattre tout l'été.



## Avril-mai



Voilà ce que vous serez capable de peindre si vous assistez (assidûment !) aux séances d'un atelier peinture-dessin mis en place.

Une réunion d'information a eu lieu en en mai. Malheureusement, il y avait peu de volontaires. Mais, il est encore temps de rejoindre le petit groupe.

Pour cela, vous pouvez vous adresser à Marie-André ERARD ou Annie BOYER. N'hésitez-pas, on accepte tout âge, tout niveau !

Les séances ont lieu dans le local de la Bibliothèque, une fois par semaine.

### Parlons de la bibliothèque, à présent.

Après de nombreuses années, nos vaillantes bibliothécaires Marie-Nicole, Arlette, Monique et Corinne ont décidé d'abandonner le point-lecture le mercredi après-midi. En effet, plus personne ne venait les voir.

Et c'est ainsi que fin juin, la clé a été remise à la mairie. **Pour toutes ces après-midi consacrées aux livres, au tri, au classement, à l'accueil, nous les remercions chaleureusement.**



**Elles avaient lancé le concept. Malheureusement l'épisode du Covid et des divers confinements n'ont pas arrangé la situation.**

Mais quel dommage de ne pas profiter de tous ces ouvrages.

Il n'était pas question de laisser moisir ces centaines de livres reçus en dons.

Après quelques mois de sommeil, la bibliothèque vous ouvrira ses portes à partir du mercredi 1er février 2023 de 10 h à 12 h.

**Nouvelle formule. Nouveaux horaires. Nouvel espace enfants.**

**Où ? Place des trois forgerons (derrière l'église)**

**Venez lire sur place ou emprunter dans une ambiance conviviale !**



## Juin : Histoire des Ponts de Grolejac



Guy et Annie BOYER



Il y avait beaucoup de monde, le mardi 14 juin, à la Salle des Fêtes de Veyrignac pour écouter la conférence sur les ponts de Grolejac, présentée par notre conférencier local Guy BOYER assisté de son épouse Annie, elle aussi, un peu historienne, un peu écrivaine et surtout passionnée par la vie locale.

Nombreux sont ceux qui espéraient en apprendre un peu plus sur les futurs travaux !

Mais la conférence portait sur les différents ponts qui ont existé : le pont suspendu de 1840, puis le pont en béton armé de 1932 et les différentes transformations. Quelques anecdotes ont été révélées sur certains utilisateurs mais il y a prescription....

La soirée s'est poursuivie dehors, autour du verre de l'amitié offert par la municipalité et dans de grands débats sur la future fermeture du pont de Grolejac qui va perturber bon nombre d'entre nous.



**IMPORTANT**

**RÉUNION  
PUBLIQUE**  
**SALLE  
DES FÊTES  
DE  
GROLEJAC**  
**LE 11 JANVIER  
2023  
A 17 HEURES**  
**Présentation  
du calendrier sur le projet  
d'aménagement du Pont**

## Juillet : Suite et fin du projet Pollinisateurs

Pendant les deux dernières années scolaires, les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école de Grolejac ont découvert les insectes pollinisateurs et plus particulièrement la vie des abeilles lors des séances animées par Patrick BOUINEAU, l'animateur nature de la Communauté de Communes.

Pour clôturer ce cycle, les élèves ont réalisé un poster composé de leurs dessins et de textes appris durant ces séances.

La Commune de VEYRIGNAC a décidé de faire reproduire ce poster sur un support rigide et inaltérable de façon à le fixer à un endroit de grand passage et visible de tous.

Le dernier jour de l'année scolaire, accompagnés de leur institutrice Stéphanie, les élèves sont venus installer leur « oeuvre » sur le cabanon de la Place de la fête.

Après avoir choisi le bon emplacement, ils ont fixé la plaque, chacun voulant percer et viser...



Après des boissons fraîches et le pique-nique tiré du panier, les enfants sont repartis à Grolejac, sous le soleil, pour les dernières heures d'école.

## Septembre : Repas du 24 septembre

Nous avons prévu, si la situation le permettait, de vous réunir après tous ces mois de confinement, d'interdictions, d'annulations...

En accord avec le Comité des Fêtes, nous avons alors décidé de faire un repas suivi des feux d'artifice qui n'avaient pas pu être tirés au mois d'août pour cause de grosse sécheresse.

C'est dans une ambiance fort sympathique que nous avons accueilli près de 130 personnes de tout âge. Anciens, nouveaux arrivants, beaucoup de monde avait répondu présent.

Après avoir pris l'apéritif dehors en profitant des dernières heures sans pluie, nous avons tous apprécié le copieux buffet préparé par un traiteur de Gourdon.

Nous avons donc accueillis dans notre communauté Mr et Mme DERACHE (Impasse des Champs), Mr et Mme THIBAUT et leurs enfants (Route de Rocanadel), Mme HUREAU (Route de la Virade) Mme HENTZ (Route de l'Occitanie), Mme PAIVA et Mr JOUVE (Route du Pech du Lac), Mr et Mme LABOUESSE et leur fille (Route du Pech du Lac) et Mr et Mme VERWAERDE et leur fils (Route des Plantades).

Après le dessert, les premières gouttes s'annonçant, l'artificier nous a un petit peu bousculé afin qu'on se déplace vite Route des Prunus où les fusées étaient en place depuis l'après-midi.

Comme d'habitude, nous avons eu droit à un magnifique feu d'artifices.



Cette année encore à l'occasion d'Octobre Rose, le 9 octobre, une marche a été organisée afin de collecter des dons pour la campagne de sensibilisation au cancer du sein. Une cinquantaine de personnes a pris le départ pour un parcours sur les routes et chemins de la commune.

Merci aux marcheurs qui, par leurs présences, leurs achats et leurs dons ont permis d'envoyer un chèque au profit du Comité Féminin de Dordogne pour le dépistage des cancers du sein.



## Octobre : La Ronde des villages

La Ronde des villages, version 2022 s'est tenue les 15 et 16 octobre.

Après 2 années où la manifestation a eu lieu dans un format différent pour respecter les règles sanitaires, randonneurs et bénévoles se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur.

Environ 3 250 randonneurs ont pris le départ dans les 20 villages et comme les années « avant COVID », nous leur avons préparé le ravitaillement, le tourain, l'apéritif le Fénelon, le magret à la plancha et toutes les pâtisseries fabrication « maison » dont ils raffolent !

240 repas ont été servis durant les 2 jours et nous avons enregistré près de 1 200 passages dans la Salle des Fêtes décorée pour l'occasion sur le thème des vendanges.



Grand choix de pâtisseries « maison » confectionnées par les bénévoles

Cuisson des magrets à la plancha

Des randonneuses heureuses de leur passage à VEYRIGNAC et en pleine forme pour rejoindre STE-MONDANE !



### Nos bénévoles



## Novembre



Le 25 novembre dernier, avait lieu à SARLAT-LA CANÉDA, la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté Française des personnes de l'arrondissement qui viennent qu'acquérir la nationalité française.  
Devenir citoyen français représente un moment important dans le parcours d'intégration.  
Il a été rappelé les principes de notre République :  
Liberté  
Égalité  
Fraternité  
Puis l'assemblée a entonné l'hymne national.

Parmi la vingtaine de nouveaux Français, une habitante de VEYRIGNAC était concernée.

C'est avec beaucoup d'émotion que Madame **Svitlana VOZNYUK** née en Ukraine et domiciliée en France depuis une quinzaine d'années, a reçu de la part de Madame la Sous-Préfète, un livret d'accueil comprenant son décret de naturalisation ainsi que la Charte des droits et des devoirs du citoyen Français.



Après une photo de groupe, la cérémonie s'est clôturée autour d'un buffet de convivialité préparé par les élèves de la Section hôtelière du Lycée Pré de Cordy.

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre village, SVITLANA, nouvelle citoyenne française..

Nous la remercions d'avoir fait confiance à la France pour elle et pour son fils Marc.



## Décembre



## Mini-référendum

A Veyrignac, comme dans beaucoup de communes de France, nous nous sommes posés la question : doit-on baisser le chauffage, réduire l'éclairage public ou supprimer toutes les décorations de Noël ?

Nous vous avons soumis un questionnaire auquel vous avez été nombreux à nous répondre.

Il a été distribué 151 questionnaires dans vos boîtes aux lettres.

Nous avons reçu 86 réponses soit 57 %.

Voici les résultats :

**POUR** 57 réponses      **CONTRE** 28 réponses

Donc, nous avons mis en place les motifs lumineux réglés sur les horaires de l'éclairage public et nous avons tenu compte de vos observations telles que :

- Limiter la durée d'éclairage. Cette année, ce sera du 12 décembre au 3 janvier 2023.
- Moins de sapins (4 au lieu de 7)
- Pas de guirlandes électriques sur les sapins, uniquement sur les bâtiments communaux.
- Limiter l'éclairage public (déjà mis en place depuis plusieurs années).

Tous nos décors lumineux sont récents et les ampoules sont des Led, basse consommation.

Nous avons investi dans des décorations non-électriques et nos sapins sont très beaux !



# La vie associative

## Le Club des Aînés



Au revoir 2022

Club des Aînés  
de VEYRIGNAC



Bonjour  
2023 !

- Le Club des Aînés
- Le Comité des Fêtes
- L'A.S.E.V.
- La Confrérie de la Mique
- L'Amicale des chasseurs
- Les Petites canailles

Durant l'année 2022, 73 adhérents ont, pour une bonne partie d'entre eux, participé aux événements du Club.

### A savoir :

- 9 janvier Repas (tourte périgourdine) offert aux adhérents
- 12 janvier Repas vente Proconfort
- 12 mars Concours de belote
- 30 mars Repas couscous
- 11 juin Concours de belote
- 30 juin Dîner spectacle au Cabaret de Bergerac
- 3 juillet Repas
- 12 novembre Concours de belote



En avril, Mme Josette DESMARETS a été élue au poste de présidente en remplacement de Mr Jacques PEERE, démissionnaire.

A la rentrée de septembre, la bibliothèque n'a pas réouvert ses portes, due principalement à un manque de lecteurs...

### Notez pour 2023 :

- ♦ Le 8 janvier 2023 Repas choucroute
- ♦ L'assemblée générale aura lieu **le mercredi 25 janvier 2023 à 14 h** à la Salle des Fêtes. Ordre du jour : présentation des comptes 2022, élection du bureau et activités pour 2023. Nous comptons sur votre présence.

N'oubliez pas, tous les mercredi après-midi, à la Salle des Fêtes : jeux divers et goûter.



Les membres du bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023 et que nos activités à venir ne soient pas pénalisées par un retour du **toujours présent COVID**.



**Prenez soin de vous.**



Repas du 9 janvier 2022

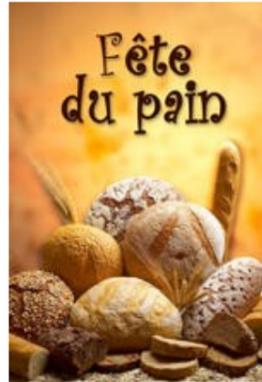
# Le Comité des Fêtes



Toujours pas de fête



La crise sanitaire semble être derrière nous, les festivités peuvent reprendre...



La fête du pain est alors programmée pour le 8 mai. Les bénévoles et la municipalité se démènent pour trouver des exposants et des producteurs locaux pour assurer le repas du dimanche midi. Ce jour-là, le temps est magnifique. Les gens sont là, on a envie de revivre, de se retrouver. Le vide-greniers est un succès, une vingtaine d'exposants, plus de 150 mètres de marchandises diverses à chiner. Sur le marché également, on trouve divers stands de légumes, fleurs, olives, fraises, asperges, vins....

Tôt dans la nuit, les boulangers ont pétri.

Plus de 300 tourtes sont sorties du four. Elles n'avaient pas le temps de refroidir que, déjà, elles étaient vendues. Les dizaines de plaques de pizzas sont parties aussi vite que les tourtes. Heureusement que nos amis alsaciens ont participé en confectionnant des dizaines de **flammekueche** (c'est un peu la cousine de la pizza en Alsace) qui ont été autant appréciées que nos pizzas.

**Un très grand succès pour cette édition 2022, sous le soleil et dans la joie générale.**



flammekueche alsacienne



## La Fête du samedi 13 août a été un beau succès également.

En plus du concours de pétanque qui a attiré une quarantaine d'équipes et du concours de be-lote sous le chapiteau, un programme varié était proposé avec, tout d'abord, une scène ouverte où quelques futurs talents se sont produits. Puis Bertoo, jeune artiste périgourdin nous a enchanté par sa voix, ses mélodies, ses créations ou ses reprises d'auteurs tels que Cabrel, Renaud.... Parents et enfants pouvaient déambuler sur la place en profitant des jeux à l'ancienne ou du château gonflable, le tout gratuitement.



### Un sacré talent, ce Bertoo.

Pendant ce temps, les bénévoles préparaient le repas du soir qui allait réunir 150 personnes autour d'une paëlla maison.

Paëlla, qui de l'avis de tout le monde était une parfaite réussite.

Un grand BRAVO à **Laura et Marianne**, assistées de leur maman pour les conseils et d'une équipe de petites mains pour la préparation de tous les ingrédients qui composent ce plat.



Un arrêté préfectoral ayant interdit les feux d'artifice pour cause de sécheresse, la soirée s'est prolongée tard dans la nuit dans une ambiance disco et tempête de neige assurée par notre DJ Laurent.



### L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes est fixée Au Jeudi 19 janvier 2023 à 20 h 30 À la Salle des Fêtes

Nous aborderons le bilan moral, le bilan financier et il y aura l'élection du nouveau bureau, un certain nombre de membres étant démissionnaires.

L'organisation des fêtes demande beaucoup d'énergie pendant quelques jours. Plus nous serons nombreux et plus le travail sera partagé ! N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

De plus, toutes les idées nouvelles sont bonnes à prendre.

**Bonne année 2023 à tous et nous vous attendons nombreux le 19 janvier prochain.**

## L'Association de Sauvegarde de l'église de Veyrignac

### 2012-2022

Il y a une dizaine d'années, la commune de Veyrignac entamait un chantier.

Il s'agissait de restaurer et même de sauvegarder notre église classée à l'inventaire des Monuments historiques. Sous la houlette de Mme Chantal BAUDRON et de quelques passionnés, une association s'est créée pour aider à financer la restauration des décors peints.

Mais avant de restaurer les peintures et les décors, il a fallu restaurer le bâtiment lui-même.

Au terme de 10 années d'investissement très importants de tous les membres du bureau de l'ASEV qui ont œuvré afin de récolter des fonds pour aider la commune à restaurer l'église, on peut être fiers d'avoir apporté à la commune une première participation de 50 000 € pour les travaux, après avoir financé la girouette puis les chaises.

Il restait le mobilier religieux à restaurer. Maintenant que les décors peints ont retrouvé leur splendeur, il était important de poursuivre la restauration.

C'est ainsi que le confessionnal, l'estrade de l'autel de la Vierge, le dessus de l'autel Saint-Joseph, un socle pour recevoir la Piéta ont été restaurés avec du bois de noyer offert par des Veyrignacois que nous remercions chaleureusement.

Puis un peu de maçonnerie, de ferronnerie et d'électricité destiné à mettre en valeur le contenu des chapelles et en particulier, le tabernacle du XVIIIème siècle.

C'est chose faite avec le reliquat qui restait dans les caisses de l'association. Nous souhaitons aussi électrifier la 2ème cloche que nous n'avons plus l'occasion d'entendre sonner et qui pourtant possède un très beau timbre.

La belle aventure humaine formée par l'ASEV va bientôt s'achever. Il s'était formée une véritable communauté au sein de l'ASEV, communauté de travail, certes, avec les nombreux préparatifs des différents événements mais aussi communauté de convivialité, communauté d'entraide en cas de défaillance de certains, communauté de joie partagée face aux succès.

En 2022, les visites des jardins du Château ont eu lieu les 4 et 5 juin. De nombreux visiteurs ont pu profiter de la beauté du site. Et nombreux aussi ceux qui étaient désolés en apprenant que l'association allait être dissoute.

Chantal BAUDRON, présente tout au long de ses deux journées de visite nous a assuré que les Jardins seraient ouverts encore longtemps....



## La Confrérie de la Mique



La 10ème édition de la Confrérie de la Mique a eu lieu le dimanche 4 décembre à Milhac.

Cette confrérie créée en 2012 rassemble les communes de Masclat et Milhac dans le Lot et Sainte-Mondane et Veyrignac en Dordogne.

Elle a pour but de promouvoir et faire connaître ce plat emblématique du Périgord-Quercy.

Et pour cela, la Confrérie organise un concours de la meilleure cuisinière de mique levée. Cette année, s'affrontaient 4 super candidats (déjà gagnants lors d'une précédente édition).

A peine sorties des faitouts où elles cuisaient depuis un moment, les miques ont été goûtées puis évaluées afin de désigner la meilleure. Le choix a été difficile car elles étaient toutes les quatre bien levées et goûteuses. Avec quelques petits points d'avance, c'est la mique confectionnée par Gisèle GREGORY de Masclat qui est arrivée en tête.



La cérémonie s'est poursuivie par l'intronisation de 4 personnalités. Pour la commune de VEYRIGNAC, c'est Madame Chantal BAUDRON qui avait été sollicitée et qui a accepté avec plaisir cette nouvelle distinction. Aucune comparaison possible avec les insignes d'Officier dans l'Ordre National du Mérite qu'elle a reçus en mai dernier...



Les cuisinières et le cuisinier



Les intronisés de l'édition 2022

## Le chasseur Veyrignacois

La chasse a évolué depuis quelques années avec le monde moderne, l'Amicale doit régulièrement se remettre en question, en cause, et doit adapter la chasse en fonction de plusieurs paramètres : les cultures, l'environnement, l'habitat des espèces.

Pour cela, elle gère et respecte avec le plus grand sérieux la présence sur son territoire des gibiers sédentaires et de passage.

La chasse est réglementée et chacun participe à maintenir l'équilibre des populations animales en surveillant leur évolution, ce qui est le cas, par exemple, des chevreuils, cerfs et sangliers. Les prélèvements de ceux-ci sont autorisés, avec des règles bien précises appliquées par le Président. Des consignes de chasse sont systématiquement indiquées à tous les participants.

Je reste très soucieux de la sécurité et des précautions et règles à respecter dans nos actions de chasse, pour le bien-être des membres, des habitants et autres utilisateurs de la nature.

La régulation permet de limiter les dégâts causés aux récoltes, pelouses, jardins et également de limiter les risques de collisions sur nos routes de plus en plus fréquentées.

Dans notre département de la Dordogne, chaque année, 600 000 € sont versés aux agriculteurs en dédommagement des dégâts aux cultures, et ce, sur les deniers de la Fédération de Chasse alimentés par les cotisations des seuls chasseurs.

Si vous êtes victimes de prédation de renard, martre ou autres, vous pouvez contacter un membre de l'Amicale.

La chasse a besoin d'être expliquée afin d'éviter les malentendus : tuer des animaux et les déguster est une évidence pour les chasseurs et ce serait une grosse erreur de penser que leur action se résume à ce simple constat. La chasse durable que nous pratiquons a une fonction dans une approche écologique moderne des territoires. Il faut peut-être réapprendre à dialoguer entre deux mondes qui ne se connaissent plus ou se critiquent. La France a des valeurs de tolérance et de liberté qui lui ont permis de construire un modèle durable démocratique envié par de nombreux pays dans le monde.

La pandémie a limité notre champ d'action mais nous espérons remettre au goût du jour, notre traditionnelle ripaille de chevreuil et sanglier en Mars 2023. Faire perdurer amitié et convivialité au sein de notre association, telle est la volonté du Président et de son équipe.

Merci à tous. Encore merci aux propriétaires terriens nous accordant leur confiance.

**Le Président, le bureau et ses adhérents vous présentent, à toutes et à tous, leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.**



## Association Les Petites Canailles

Cette association de parents d'élèves a pour objectif d'organiser des manifestations diverses afin de collecter des fonds pour financer, principalement, les sorties scolaires des enfants du regroupement pédagogique Veyrignac-Grolejac.

L'association joue pourtant un rôle important pour les enfants de l'école. C'est grâce à elle que les enfants peuvent aller au cinéma, au Centre Culturel, à l'Espace Robert Doisneau, participer des rencontres sportives..... Tout ça, sans que les parents déboursent 1 € !

C'est aussi l'Association des Petites Canailles qui va prendre en charge une part importante du coût de la classe de découverte (avec séances de natation) qui va avoir lieu au printemps sur le Bassin d'Arcachon pour une quarantaine d'enfants de l'école.

L'organisation du 1er marché de Noël à Grolejac, les 10 et 11 décembre a mobilisé le temps et l'énergie de quelques parents d'élèves. Pour cette première édition, nous sommes contents du résultat ainsi que de la fréquentation.

Nous tenons à remercier la mairie de Veyrignac pour son implication dans notre projet ainsi que pour son aide logistique et humaine tout au long du marché de Noël. Nous remercions également les artisans et commerçants de la commune qui soutiennent notre école et notre association lors des diverses manifestations.

Un grand merci à toute l'équipe pédagogique de l'école pour son professionnalisme et son soutien.



**L'Association des Petites Canailles lance un appel aux parents d'élèves afin qu'ils s'impliquent davantage de façon que l'association puisse continuer à fonctionner et à apporter une aide non négligeable aux enseignantes pour la mise en place de sorties pédagogiques et autres animations au sein de l'école et surtout pour les enfants.**

**Les membres de l'association vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2023. Que la santé, l'amour et la réussite vous accompagnent dans tous vos projets.**

**A bientôt pour de nouvelles manifestations.**

*La Présidente,*  
Sarah RIVIERE-BOURGOIN

## SIVOS VEYRIGNAC-GROLEJAC

Avec plus de 85 élèves à ce jour, le regroupement pédagogique de Grolejac et de Veyrignac fonctionne bien.

Les élèves sont répartis en 4 classes, de la très petite section de maternelle au CM2.

Le SIVOS est un Syndicat Intercommunal géré par des élus des deux communes. Il prend en charge toutes les dépenses nécessaires à la scolarité des élèves (fournitures scolaires, livres, location et contrat de maintenance du photocopieur, jeux et petits matériels pédagogiques, abonnements divers, matériels informatiques, tableaux numériques...). Il assure également les activités périscolaires telles que les garderies du matin et du soir, la cantine (achats, préparation des repas) et la navette entre Veyrignac et l'école de Grolejac.

En 2022, nous avons équipé la classe de CE1/CE2 d'un tableau numérique, d'un vidéo projecteur et 10 tablettes pour la somme de 6 229 €.

Et dans la classe CP/grande section, le tableau numérique défectueux a été remplacé pour la somme de 2 542 €.

Le personnel est également inclus dans le budget annuel du SIVOS.

Le SIVOS rembourse à la commune de Grolejac les dépenses de fonctionnement pour l'école telles que l'eau, l'électricité, le téléphone.

Le financement est assuré par les communes de Grolejac et de Veyrignac, au prorata des élèves domiciliés sur chaque commune. Les élèves extérieurs sont pris en charge, à part égale par les deux communes, aucune participation n'étant demandée aux communes d'origine.

Pour l'année 2022, le budget total s'élève à :  
171 170 € en fonctionnement  
et 11 375 € en investissement.

Outre les participations des familles (cantine et garderie) et les subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'accompagnement des enfants dans le bus et de l'Etat pour un équipement informatique, le reste du budget est assuré par :

- La commune de Grolejac pour 95 565 €
- La commune de Veyrignac pour 35 635 €

Pour la cantine, les élus se sont fixés comme objectifs de servir des repas variés et équilibrés, d'introduire une certaine quantité de produits bio et de qualité, de privilégier les circuits courts.

Afin de pouvoir offrir à nos enfants un repas de qualité, le prix a été légèrement augmenté à la rentrée de septembre.

Par ailleurs, le personnel en charge de la garderie a été doublé dans certains créneaux horaires de façon à assurer la sécurité des enfants. Ce qui a eu pour effet d'augmenter les dépenses de personnel.

### **Pas de changement parmi le personnel, il y a toujours :**

**Patricia VÉRIL** : Aide en maternelle.

**Nathalie VÉRIL** : Garderie et aide en maternelle (le matin).

**Maryline GARRIGOU** : Préparation des repas/Commandes/Gestion des stocks.

**Adeline MALEVILLE** : préparation des repas/Ménage/Aide à la garderie du soir.

La gestion est assurée par le secrétariat de la mairie de Veyrignac (élaboration et suivi du budget, gestion du personnel (salaires, remplacements, formation), facturation aux familles, commandes de matériel....

### **LES SERVICES**

#### **Garderie :**

- de 7 h 30 à 8 h 50.....1.20 €
- de 16 h 30 à 18 h 30.....1.20 €
- Matin + soir.....2.30 €

#### **Cantine :**

- Repas enfant..... 2.70 €
- Repas adulte..... 3.80 €

(tarifs fixés par délibération du 12 avril 2022)

Navette Veyrignac/école..... Gratuit

## C.I.A.S. de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon



### SERVICE PORTAGE DES REPAS

Pour personnes âgées, isolées, fragiles  
Repas équilibrés, adaptés en fonction  
des régimes.

**En 2022, le service aura livré 21 159  
repas.**

### SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Le service est assuré par des aides  
à domicile, des assistants de vie et  
des auxiliaires de vie.

**En 2022, 53 805 heures ont été  
effectuées auprès de 416  
bénéficiaires**

**Actuellement, il manque 10 temps  
plein pour pouvoir satisfaire toutes les  
demandes. Le métier d'aide à domicile  
ou auxiliaire de vie est un vrai métier  
qui a bénéficié en 2022 d'une  
revalorisation de salaire importante.**

**Renseignements :**

**SALIGNAC 05.53.31.23.06**

**CARLUX 05.53.30.45.51**

## LE PLAN 1300 VOITURES POUR LES AIDES À DOMICILE

Les voitures commandées dans le cadre du plan 1 300 voitures pour les aides à domicile arrivent progressivement dans les services, sur le territoire du département.

D'ici début 2023, les clés de plus de 350 voitures auront été confiées à ces personnels indispensables au maintien des personnes âgées à leur domicile.

Lancé en début d'année 2022, le plan 1 300 voitures pour les aides à domicile est entré pleinement dans sa phase concrète. Après trois premières livraisons au début de l'été, les voitures commandées commencent à arriver dans les structures d'aides à domicile du département.

Confrontés à une pénurie mondiale de composants électroniques, les deux constructeurs qui ont remporté l'appel d'offres, Renault et Citroën, ont eu un peu de retard pour commencer leurs livraisons, mais le ballet débuté fin novembre devrait augurer de ce que sera l'année 2023 : l'ensemble des 25 structures qui ont répondu à l'initiative du Conseil départemental vont recevoir leurs voitures (dont le CIAS du Pays de Fénelon).

Ce plan répond à une nécessité : en Dordogne, les « seniors » représentent 38% de la population contre 27% à l'échelle nationale. Plus de 150.000 Périgourdins sont âgés de plus de 60 ans, dont près de 57.000 ont plus de 75 ans.

Face au vieillissement de la population et à son souhait de rester à domicile le plus longtemps possible, le secteur de l'aide à domicile est particulièrement porteur. Or, il peine à recruter.

Le coût de cette opération est intégralement assumé par le Département, sans aucun impact sur les bénéficiaires d'interventions à domicile.

## Les réalisations en 2022

### Travaux de voirie :

- Suite aux travaux de renouvellement du réseau eau potable dans le secteur du Grézal et à la détérioration de la voie, la route du Petit Bal a été reprise entièrement en reprofilage et bi-couche.
- Le Chemin du Vieux Bourg a profité des travaux réalisés dans la ruelle voisine pour être refait. Ici aussi, des travaux de reprofilage et revêtement bi-couche.
- Toutes les routes communales ont été suivies et des travaux de point-à-temps ont été réalisés Route des Carrières, Route de Pouchou, Route de la Fontaine, à Rocanadel, aux Lisses et Chemin de la Vignasse où là des racines de pin ont été purgées.

**Le total de ces travaux de voirie s'élève à 32 893 €**

### Travaux réseau eaux pluviales :

Comme nous nous y étions engagés, les travaux de réseau des eaux pluviales de la ruelle des Glycines ont été réalisés en juin/juillet. Ce qui a permis aux riverains d'être raccordés à un réseau fonctionnel et efficace. La pose de caniveaux au départ de la ruelle et devant un portail destinés à collecter les eaux de ruissellement lors de grosses pluies a résolu tous les problèmes d'inondations.

Nous espérons avoir ainsi solutionné ce problème qui revenait à nos oreilles à chaque gros orage !

**Le total de ces travaux s'élève à 19 180 €**



## Les réalisations en 2022 (suite)

### Eclairage public

- Les points de collecte des ordures ménagères ont été équipés d'éclairage par panneaux photovoltaïques. Le Syndicat d'Electrification de la Dordogne a participé à cet équipement, le reste à charge pour la commune a été de 3 900 €.

### Autres dépenses importantes

- Participation aux travaux du Centre de Secours de Sarlat-La Canéda pour 4 626 € pour les années 2021 et 2022.
- Travaux de dissimulation des lignes téléphoniques dans le bourg (autour de l'église) pour la somme de 2 939 €.
- Les derniers travaux à l'église (menuiserie et décors peints de l'hôtel de la Vierge) ont été payés pour 4 813 €.
- L'épareuse a bénéficié d'un rouleau neuf pour 2 000 €.
- Nous avons mutualisé l'achat d'une balayeuse avec 5 autres communes du secteur.
- Numérisation du plan du cimetière.



SIEAP du Périgord Noir—ex-SIAEP VEYRIGNAC-SAINTE MONDANE

Les travaux d'interconnexion avec Grolejac pour la préservation en eau de nos villages viennent de se terminer.

La réception du surpresseur, installé à Veyrignac, Route des Carrières, sur la propriété d'une administrée de la commune que nous remercions pour cette mise à disposition a eu lieu fin novembre. Ce surpresseur servira à refouler l'eau vers le Château d'eau de Rocanadel en cas de nécessité. Jusqu'à présent, cette interconnexion obligatoire était assurée par le Syndicat de la Bouriane mais coûtait plus de 13 000 € par an au syndicat.

De plus, des travaux effectués sur le domaine public ont permis de remplacer des canalisations fuyardes et ont supprimé les conduites situées en domaine privé. En parallèle de ces travaux de renouvellement du réseau dans les secteurs du Grézal et de la Cabane, de nouveaux branchements ont été effectués.

En deux ans, le SMDE24 aura investi près de 400 000 € sur nos deux communes.

Le Vice-Président du SIAEP pour Veyrignac-Ste-Mondane,  
Gilles ARPAILLANGE

## Prévisions pour 2023

- ♦ Le projet d'extension du bourg par la création de logements et de locaux professionnels est toujours à l'ordre du jour.

Le dossier avance. Notre demande de subvention a été acceptée par le Conseil Départemental. Et nous représentons en 2023, notre demande auprès de l'Etat pour une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 %.

Un maître d'œuvre a été choisi. Il va commencer à travailler sur le projet et dès l'accord de l'Etat, le permis d'aménager et autres autorisations seront sollicités ; les premiers appels d'offres pourront être lancés.



- ♦ L'ancien emplacement des ordures ménagères (Route des Gabariers) va être aménagé de façon à rendre plus agréable l'entrée du village. Le container va être déplacé et une petite aire de pique-nique et un parking devraient voir le jour.

- ♦ Les habitants du lotissement du Barajoux nous ont sollicités pour aménager l'ancien site où se trouvaient les containers à ordures ménagères en garage à vélos.

Le projet est réalisable, il sera examiné et chiffré lors d'une prochaine réunion.



De plus, Périgord Habitat a inscrit pour 2023 un programme de réhabilitation de ces logements.

Ce sera pour nous le bon moment pour effectuer ces travaux afin de transformer le local en beau petit lieu commun de stockage des poussettes, vélos ou autres jeux encombrants.





Service public gratuit pour la rénovation  
de l'habitat en Périgord Noir



## Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes du Pays de Fénelon (en partenariat avec les Communautés de communes Vallée de la Dordogne-Forêt Bessède et Domme-Villefranche du Périgord) a lancé un dispositif d'aides pour l'amélioration de l'habitat sur une période de 5 ans (du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2024).

**Baptisé ECOHA, ce programme vous proposera des conseils techniques et des aides financières pour vos projets d'amélioration de l'habitat**

L'objectif de ce programme est de vous apporter des **conseils gratuits et personnalisés** sur l'amélioration de votre logement (*informations et conseils, visite sur place, étude de faisabilité de votre projet...*) puis de vous accompagner, le cas échéant, dans le montage du dossier administratif et financier (*assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions, recherche de subventions...*) pour financer ces projets.



**Des conseillers sont à votre écoute**

**pour vous accompagner dans votre projet au**

**05.53.45.44.62 Ou [contact@perigordnoir-renov.fr](mailto:contact@perigordnoir-renov.fr)**

## Renseignements sur des aides disponibles parallèles à ECOHA

Des aides du Département de la Dordogne sont également disponibles pour l'amélioration de votre logement !

Le Conseil Départemental a mis en place un plan de relance qui, aux travers de **certains travaux d'amélioration de l'habitat**, apportera une **aide financière** aux propriétaires occupants **modestes et très modestes**.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VEYRIGNAC  
AINSI QUE LE PERSONNEL COMMUNAL  
VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VOEUX  
POUR L'ANNÉE



**NOUVELLES  
ACTIVITÉS  
A VEYRIGNAC**

**VR Coutelier - L'âme D'acier**



**STAGE DE FABRICATION  
DE COUTEAUX**



**FABRICATION DE COUTEAUX UNIQUES,  
AFFÛTAGE, ENTRETIEN, RESTAURATION**

**738 ROUTE DES PLANTADES**

**24370 VEYRIGNAC**

**07.86.72.99.08**

**PROCHAINEMENT**



*Le fil de soie*

*Couture, retouches et créations textiles*

**Roxane MADET**

**254 Route des Gabariers 24370 VEYRIGNAC**

**06.86.84.18.98**